

SOLIDARITÉ

Soirée africaine

L'association LorrAfrique organise ce mardi une soirée solidarité au restaurant *Le Dauphiné* (8, rue du chanoine Collin) à Metz. Ce repas (22 € tout compris, 12 € pour les enfants) sera suivi d'une initiation à l'awalé, un jeu traditionnel africain. L'intégralité des bénéfices financera les projets menés par l'association. LorrAfrique Aménagement et Développement est une ASI, (Association solidarité internationale) dont l'objectif est de mettre ses compétences au service de problématiques africaines d'Aménagement et de Développement. Actuellement, l'association travaille en partenariat avec le groupement des femmes du village de Sakou, au Burkina, situé à 100 km au nord de Ouagadougou. **Renseignements : LorrAfrique 03 87 55 49 15.**

LOISIRS

L'école rouvre son parachute

L'École française de parachutisme sportif de la Moselle, installée sur le terrain d'aviation de Doncourt-lès-Conflans, rouvre ses portes ce samedi 25 mars avec un stage « formation débutants » qui se tiendra du 25 au 28 mars ainsi que du 9 au 17 avril. Différents sauts sont proposés : le saut en automatique, avec une première partie théorique qui débouche sur le saut d'initiation. A une altitude de 1 200 mètres, l'ouverture du parachute est automatique dès la sortie de l'avion et l'atterrissage du stagiaire est guidé par l'instructeur. Le saut en tandem : un parachute biplace, un moniteur diplômé d'Etat placé derrière vous, une voile deux fois plus grande pour vous poser en douceur, une chute libre de quarante secondes, une descente sous voile de quatre à cinq minutes, un départ à 3 000 mètres et trente minutes de préparation au sol avant le saut.

Renseignements sur place le week-end (à partir du 25 mars) ou au 03 87 06 15 65, au 03 82 33 12 78 ou au 06 08 89 18 56.

un tour d'horizon sur les manifestations de l'année écoulée où le drapeau de l'ANORAA a été représenté à pratiquement toutes les cérémonies de la BA 28. Le

128, a rappelé « qu'elle est appelée à tenir un rôle majeur en cas de mise en œuvre d'une opération nécessitant une réaction rapide ». Mme Nathalie

Griesbeck, députée européenne et invitée, comme marraine du drapeau, a pris la parole pour expliquer le travail de la France

ASSOCIATIONS

folschviller

Promouvoir la culture de la région sarde

Le cercle sarde de Folschviller a accueilli les présidents des cercles sardes de toute la France à l'occasion de l'assemblée de la fédération. L'occasion de dresser les bilans et les perspectives d'animations.



Le cercle sarde de Folschviller a accueilli l'assemblée générale de la fédération.

Le cercle sarde folschvillérois comptant 110 membres a accueilli les présidents de tous les clubs de Moselle avec Farébersviller, Fameck, Behren, Hagondange et Folschviller mais aussi Besançon, Lyon, Paris, Grenoble, Annemasse ou Le Creusot... Cette assemblée était présidée par M. François Laconi, président de la Fédération des cercles sardes, venu d'Ajaccio. Ce dernier explique : « Il existe 15 cercles sardes en France et 150 dans le monde. Nous organisons de telles réunions entre cercles quatre à cinq fois par an et si l'assemblée générale avait habituellement lieu à Paris, depuis deux ans nous les organisons dans les divers cercles ». Il ajoute : « Cette réunion est importante puisqu'elle nous

permet de présenter les rapports financiers de chaque club et leurs projets qui seront communiqués à la Région pour obtenir les nouvelles subventions. Pour qu'un cercle existe il faut au moins 100 membres. L'objectif est d'aider les gens dans leurs démarches administratives et de promouvoir notre région en faisant partager et découvrir dans ces villes la culture sarde, ses spécialités, son folklore lors de diverses manifestations ». M. Bernard Baron, maire de Folschviller, a salué ces hôtes en leur dressant un historique de la ville, de ses potentialités industrielles présentes mais aussi de l'épopée minière qui a permis le développement du siège minier après guerre et parallèlement celui de la ville.

À SAVOIR

Déclaration d'impôts et redevance audiovisuelle

C'est l'une des grande nouveautés de l'année 2005 en matière fiscale mais il semble aussi que ce soit l'une des moins bien comprises : à partir de cette année, la redevance audiovisuelle est acquittée avec la taxe d'habitation, en fin d'année.

Dans la très grande majorité des cas — 95 % des contribuables possèdent une télévision — le contribuable n'a aucune démarche particu-

lière à effectuer et surtout aucune case à cocher sur la première page de la déclaration de revenus. Celle-ci est strictement réservée aux contribuables qui ne possèdent pas de téléviseur.

D'après les pointages effectués sur les premières déclarations déjà retournées à l'administration, de trop nombreux foyers (13 %) ont indûment coché la fameuse case.